

Compte rendu du 1^{ier} Conseil d'École 2017 /2018 du 6 novembre 2017 à 18 h.

Étaient présents :

- Monsieur Eckenfelder, maire de Fleury
- Monsieur Agozzino, représentant le SIVOM
- Monsieur Legay, directeur de l'école
- Madame Cramatte, enseignante à l'école
- Madame Gadat, enseignante à l'école
- Madame Giambérini, enseignante à l'école
- Madame Omarini, enseignante à l'école
- Madame Pétain, enseignante à l'école
- Madame Villard, enseignante à l'école
- Madame Becerra, parent d'élève élue au Conseil d'École.
- Madame Davoise, parent d'élève élue au Conseil d'École.
- Madame Doux, parent d'élève élue au Conseil d'École.
- Monsieur Cauwet parent d'élève élu au Conseil d'École.
- Monsieur Gromangin parent d'élève élu au Conseil d'École.

Absente excusée :

- Madame Wébert, maire de Pouilly et présidente du SIVOM de Pouilly / Fleury

Ordre du jour :

- Présentation du nouveau Conseil d'École.

Le directeur salue le nouveau bureau du Conseil d'École et remercie les parents qui s'investissent au service des enfants.

Un tour de table permet à chacun de se présenter, notamment les parents nouvellement élus.

- Dates des prochaines réunions.

Les deux conseils suivants auront lieu jeudi 22 février et jeudi 14 juin.

- Effectifs et organisation de l'école.

Le directeur rappelle la répartition des élèves dans les classes depuis la rentrée :

<i>Mme Villard</i>	<i>CP</i>	<i>25 élèves</i>
<i>Mme Gadat / Mme Pétain</i>	<i>CE1/CP</i>	<i>19+4 élèves</i>
<i>M. Legay / Mme Giambérini</i>	<i>CE2</i>	<i>25 élèves</i>
<i>Mme Omarini</i>	<i>CM1</i>	<i>19 élèves</i>
<i>Mme Cramatte</i>	<i>CM2</i>	<i>19 élèves</i>
	<i>TOTAL</i>	<i>111 élèves</i>

Il est à noter concernant le service des enseignants :

- *Mme Giambérini assure la décharge de direction du directeur les mardis et un mercredi par mois.*
- *L'enseignement de la religion est dispensé le mercredi matin et le mardi après-midi à raison de 45mn par classe.*

*Mme Di Giuseppe (mercredi)
CE1-CE2-CM2*

*Mme Robin (mardi)
CP-CM1*

- Bilan coopérative 2015 / 2016

Le directeur projette sur écran le bilan de la coopérative pour 2016 / 2017. L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École.

Depuis l'an passé, les mandataires doivent remplir leurs comptes en ligne grâce à un logiciel comptable national (RetKoop). Ce dernier permet au responsable départemental de vérifier les « écritures » en direct. Différents documents et attestations sont aussi plus facilement accessibles ; le bilan de gestion a été transmis à l'OCCE qui l'a validé ; Deux enseignantes de l'école et Monsieur Gromangin ont été associés à la vérification de ces comptes.

A la rentrée, ce bilan présentait un avoir à la banque de +2478,06 €. Une partie de cet argent représente un crédit financier dans les classes, au prorata de leur nombre d'élèves, pour les activités qui sont initiées par les enseignants. Le directeur rappelle son souhait de voir ce solde diminuer car la somme lui paraît trop importante ; d'ailleurs le montant de la participation volontaire des familles est passé de 25 à 20 €

En ce début d'année, le directeur a enregistré une participation à la coopérative de 90 %.

Un rappel dans les classes sera effectué pour mobiliser les quelques familles qui « oublient » cette contribution à la vie de la classe. Néanmoins, pour des raisons légales le directeur ne souhaite pas instaurer un tarif supérieur pour ces familles, en cas de demande de financement d'activités diverses.

- Sécurité à l'école.

Le directeur présente le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) aux parents et leur demande de bien vouloir émarger la page correspondant à l'information du Conseil d'École. Il explique aussi que cette année s'est mis en place un PPMS spécial « alerte intrusion » en plus de celui consacré aux risques majeurs. Les comptes rendus d'exercices ne figurent plus dans les documents : ils doivent être remplis « en ligne » par le directeur.

Deux volumes de ces documents coexistent donc.

Le directeur commente les 2 exercices qui ont été réalisés :

- *Le premier exercice a été réalisé le 15 septembre et concernait l'alerte incendie. Les enfants réagissent convenablement à ce type d'évacuation et au signal correspondant (alarme incendie bâtiment). Il y a juste eu un problème avec les élèves du CE2 qui ayant changé de classe, se sont trompés de circuit d'évacuation en empruntant le même que l'an passé auquel ils étaient habitués.*
-
- *Le deuxième exercice était une alerte attentat intrusion (corne de brume) qui a été effectuée le 22 octobre. Nous avons repris le scénario de l'an passé : 3 classes se sont échappées hors de l'école et 2 se sont confinées en silence avec de bonnes attitudes dans ces deux options. Nous inverserons lors du prochain exercice.*

Il faudra réaliser une alerte confinement et une deuxième alerte incendie avant les vacances de Noël. A noter l'installation par le SIVOM d'un dispositif d'alerte supplémentaire avec sirène extérieure pour signifier éventuellement aux classes hors bâtiment de revenir se mettre à l'abri à l'école.

Le directeur rappelle que les portails et portes d'accès à l'école sont systématiquement verrouillés après l'entrée des enfants en classe.

L'installation de barres anti-panique sur les portes d'accès, demandée depuis l'an passé, a été réalisée du côté des accès cour. Néanmoins, Monsieur Agozzino précise qu'il a pris ses renseignements auprès du responsable des pompiers et que les portes étaient aux normes de sécurité : du côté de la salle photocopieur, il est possible de forcer l'ouverture en tournant la poignée de la porte latérale.

L'évacuation par le portail du côté du SIVOM n'est pas encore possible car seuls les directeurs en possèdent une clé. Il est proposé de refaire une clé et de la placer à un endroit stratégique connu par les responsables. A charge pour les enseignants de la récupérer pour qu'en cas de crise, la sortie de l'enceinte scolaire puisse être possible.

- Vote du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été envoyé à chacun en préalable à cette réunion.

Concernant l'assurance scolaire, une famille au CM2 semble ne vouloir fournir qu'une attestation de responsabilité civile. Il lui sera rappelé que la législation impose pour son enfant une individuelle accident, dans le cas d'une sortie débordant des horaires scolaires.

[La souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est exigée, conformément aux dispositions de la circulaire n°88-208 du 29 août 1988 (publiée au BOEN n°28 du 1er septembre 1988) lorsque la sortie scolaire revêt un caractère facultatif.] cf. : « ministère de l'Éducation Nationale »

L'article 8 est complété pour interdire le port d'écharpe et de foulard (étranglement)

Le règlement est ensuite adopté pour cette année scolaire. La charte de la laïcité est elle aussi reconduite.

Ces deux documents seront expliqués aux élèves puis collés dans le cahier de liaison de chaque élève. L'élève et sa famille s'engageront par leur signature à les respecter.

- Activités éducatives et projets.

Début septembre, les élèves de CM2 de Madame Cramatte sont partis à la découverte de Fleury.

Dans le cadre de la semaine du goût, ils ont réalisé avec leur maîtresse de la soupe aux potirons et des cookies.

Les élèves de CP et ceux du CE1 ont eux aussi participé à des ateliers culinaires l'après-midi du 16 octobre : dégustation de fromages, de fruits d'automne, de jus de fruits et de cuisson de gâteaux. Les enseignantes remercient les parents pour leur aide apportée pour l'encadrement.

Le 9 octobre, les élèves du CMI de Madame Omarini sont allés au centre Pompidou (exposition Fernand Léger) après avoir visité les coulisses de l'Arsenal et ses aspects techniques.

Le 12 octobre, les enfants ont pris part à notre traditionnel marath'école. Les travaux de Pouilly nous ont contraints cette année à courir encore sur le chemin de la forêt à Fleury. Tous les parents qui participent par leur présence ou leurs gâteaux sont très sincèrement remerciés.

Une cérémonie de remise de médailles pour les enfants a eu lieu ensuite à l'école en présence de Monsieur Mérabet qui représentait Madame Boussat (Marathon Metz Mirabelle) et qui a couru avec les enfants ; le directeur remercie Monsieur Briand, adjoint au maire, pour son implication dans la réussite de cette manifestation.

Le 9 novembre, tous les élèves de l'école assisteront à un spectacle à l'Arsenal. Il s'agit de la pièce « Bax l'Irlandais ». Le directeur remercie l'AIPE qui financera l'entrée à ce spectacle qui revient à 6 € par enfant. Nous demanderons une participation symbolique de 2 euros aux familles pour le transport sauf pour les CMI qui utiliseront les transports Proxis. Ils profiteront d'ailleurs de

leur présence à Metz pour découvrir les statues de l'esplanade dont celle du poilu et la section gallo-romaine du musée de la cour d'or.

A l'étang de Lachaussée dans la Meuse, a lieu en ce moment la fête du poisson. Les CMI s'y rendront le 14 novembre (avec les CM de Vigny) pour participer entre autre au vidage de l'étang et au tiré du filet. Le coût du bus sera partagé et pris en charge par la coopérative de classe et les animations par les familles.

La maîtresse des CM2 présente son projet de classe de mer. Elle envisage de se rendre avec ses élèves en baie de Somme à Merlimont du 18 au 22 juin. Elle a sollicité le SIVOM et les communes de résidence de ses élèves pour une aide financière éventuelle. Concernant Fleury, Monsieur le maire refuse le financement sachant que le village subventionne déjà le SIVOM. Pour lui, il ne saurait être question d'un double financement.

La maîtresse rappelle que son engagement n'est pas pérenne pour les années à venir et qu'il dépend de ses souhaits et situation familiale.

Nous n'avons pas de nouvelles de St Nicolas mais nous pensons qu'il nous rendra visite le moment venu. : commandes de livres sont faites avec l'autorisation du SIVOM ; une confiserie sera aussi jointe au cadeau pour les enfants.

Nous proposerons bientôt à la vente les traditionnels « calendriers des copains » édités par l'OCCE et dans lesquels se trouvent deux réalisations d'élèves de notre école. Nous les vendrons 3 € et reverserons 2 € à l'OCCE.

Enfin, par solidarité, nous nous associerons au secours populaire français qui propose aux élèves de garnir de friandises un colis de Noël pour les enfants défavorisés.

- Points de réflexion soulevés par les parents d'élèves.

Le directeur a demandé aux parents élus de collecter les remarques des parents d'élèves de l'école, et à ce jour, aucune demande particulière n'a été reçue. A l'avenir, Madame Becerra propose de se charger de faire passer dans les classes une note permettant aux parents de s'exprimer préalablement à cette réunion.

La date de la fête de l'école est fixée au samedi 30 juin 2018.

- Semaine de 4 jours.

Le directeur rappelle les résultats du sondage réalisé en juin concernant la possibilité offerte aux écoles qui en feraient la demande de revenir à la semaine de 4 jours. Il s'est avéré que 87% des parents de la maternelle et 82,5% de l'élémentaire le souhaitent. Afin d'entériner éventuellement ce choix, le directeur propose un vote (à main levée ou à bulletin secret).

Madame la présidente du SIVOM a mis ce point à l'ordre du jour du comité de pilotage du 14 novembre 2017.

Monsieur le maire de Fleury s'interroge sur la pertinence de ce vote, sachant que le comité de pilotage en question étudiera les aménagements nécessaires en termes de moyens humains et financiers. Il ira dans le sens des résultats de ce sondage, en proposant certainement de nouvelles conditions à ce réaménagement de la semaine scolaire. Il s'inquiète aussi de la perte de subvention périscolaire en cas de retour aux quatre jours.

Madame Omarini demande au maire s'il est certain que cette subvention de l'État soit encore accordée dans le futur même pour les écoles qui resteront à 9 demi-journées.

Monsieur Agozzino parle des difficultés de redéploiement et de redéfinition des fonctions des employées du SIVOM.

Des parents et les enseignants s'étonnent de cette situation ; il ne paraît pas irréalisable de revenir en arrière sur une organisation qui existait antérieurement.

Monsieur Gromangin constate que la discussion ne tourne qu'autour d'aspects purement financiers, qu'il n'est pas fait mention de la fatigue ressentie et exprimée par les enfants avec les rythmes actuels.

Le directeur insiste à nouveau pour un vote exprimant la volonté d'un retour à la semaine de quatre jours. Ce vote est tout de même réalisé à main levée et se solde par cette expression :

<i>Les enseignants</i>	<i>6 voix pour</i>	<i>1 voix par enseignant en charge de classe(5+1)</i>
<i>Les parents d'élèves élus (qui expriment leur volonté d'être en conformité avec les résultats du sondage de juin)</i>	<i>4 voix pour, 1 voix contre</i>	<i>1 voix par représentant de classe</i>
<i>Le SIVOM</i>	<i>2 abstentions</i>	<i>1 voix pour le maire (en l'occurrence la présidente du SIVOM) + 1 voix pour un conseiller municipal présent</i>
<i>Total</i>	<i>10 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions</i>	

- Relations avec le SIVOM et les communes.

Le directeur remercie le SIVOM pour l'installation de la nouvelle photocopieuse. Il interroge sur l'avancée des travaux du nouveau bâtiment d'accueil du périscolaire. Celui-ci devrait être achevé fin janvier 2018 et être opérationnel peu après. Le directeur demande à pouvoir récupérer les salles actuelles ; sa requête est rejetée car ces salles serviront encore à l'accueil des enfants au périscolaire.

Concernant les travaux qui s'avèrent nécessaires du fait du vieillissement des bâtiments scolaires (peintures, toiture...), le SIVOM préfère attendre que ces charges cumulées atteignent la somme de 300 000 € pour prétendre à des subventions.

La maîtresse de la classe de CP souhaiterait un Tableau Blanc Interactif pour faciliter les apprentissages. Le SIVOM demande un devis. Le directeur demandera un conseil d'équipement à notre formateur aux usages numériques et transmettra ses coordonnées au SIVOM.

La maîtresse demande aussi six tables pour installer un coin lecture au fond de sa classe.

Les anciennes tables de la salle informatique pourront être récupérées pour augmenter le quota de tables dans le préau. Les ouvriers se chargeront du transport.

Monsieur le maire de Fleury procèdera à un dépôt de gerbe au monument aux morts ce samedi 11 novembre. Le directeur demandera aux enfants, par l'intermédiaire de leurs parents, ceux qui peuvent participer à cette cérémonie du souvenir.

Plus aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 00.

Le directeur
Dominique Legay

la secrétaire de séance
Nadine Omarini